

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - VOTES

## MARDI 27 JUIN 2023

### Montants des cotisations et coûts jour 2023

#### Contexte

##### Stabilité des montants

Montants des cotisations et coûts jour stables depuis 2021

##### Taux d'inflation annuels (source INSEE)

2021	2022	2023
1,6%	5,2%	5,1%

##### Augmentation des salaires

2021	2022	2023
0,5%	3%	3,5%

##### Concurrence avec d'autres structures

Il y a de plus en plus de postes liés à la transition énergétique dans d'autres structures. Nous sommes confrontés à des difficultés de recrutements.

##### Convention collective ADITIG

Convention ADITIG = Acteurs du Développement et de l'Ingénierie Territoriale d'Intérêt Général

Négociée avec les fédérations nationales :

- des CAUE (conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) ;
- des agences de développement économique ;
- des agences d'urbanisme ;
- des ADIL (agences départementales d'information sur le logement) ;
- des ALEC.

Entrée en vigueur : 2024

Les négociations sont en cours. Au vu de l'ancienne convention ADITIG, il est probable que cela entraîne une revalorisation de nombreux salaires. Cela pourrait avoir une incidence significative sur le budget 2024.

# Montants des cotisations

## Règlement intérieur – article 7 – Montant des cotisations

### 7-1 Principe de base

- Chaque année, l'assemblée générale décide de l'évolution annuelle (classiquement de + 1,2 % par an).
- Le nombre d'habitants pris en compte pour le calcul des cotisations des collectivités locales est celui de la population légale en vigueur telle qu'elle est définie par l'INSEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée.

### Proposition pour 2024

Cotisation de base :

0,10 € (depuis 2021) → **inchangée**

Cotisation CEP :

1,48 € / habitant (en 2023) +1,2 % → **1,50 € / habitant**

Cotisation pour les acteurs publics et privés :

	2021 2022 2023	2024
Budget (pour les acteurs publics) Chiffre d'affaires (pour les acteurs privés)		
inférieur à 1 million d'euros	200 €	<b>210 €</b>
compris entre 1 et 5 millions d'euros	500 €	<b>520 €</b>
compris entre 5 et 10 millions d'euros	1 000 €	<b>1 050 €</b>
supérieur à 10 millions d'euros	2 000 €	<b>2 100 €</b>

## Coûts jour de référence

### Proposition pour 2024

	2021 2022 2023	2024
Pour les demandes de subventions des adhérents	550 €	<b>570 €</b>
Pour les demandes de subventions de non adhérents	600 €	<b>625 €</b>
Pour les demandes de subventions des gros programmes (écoTravo, fonds chaleur, CEP) pour des adhérents	475 €	<b>490 €</b>
Pour les demandes de subventions des gros programmes pour des partenaires non adhérents	525 €	<b>550 €</b>
Pour les prestations pour des adhérents	600 € HT	<b>625 € HT</b>
Pour les prestations pour des non adhérents	650 € HT	<b>680 € HT</b>